

ANCENIS-SAINT-GEREON

TENNIS DE TABLE

TOURNOI RÉGIONAL DE TENNIS DE TABLE

SAMEDI 4 & DIMANCHE 5 OCTOBRE 2025



L'Association Ancenis - Saint-Géréon Tennis de table (44) organise un tournoi régional homologué sous le numéro



Ouvert à tous les licencié.e.s titulaires d'une licence "compétition" de la Fédération Française de Tennis de Table.

Article 1 - Date et lieu

Le tournoi se déroulera au Complexe Sportif de la Charbonnière bd de Kirkham les samedi 4 et dimanche 5 octobre 2025, de 8 h à 22 h.

L'adresse de la salle est la suivante : Salle de la Charbonnière, bd de kirkham - 44150 Ancenis Saint-Géréon

Article 2 – Matériel et infrastructure

Ancenis TT met à votre disposition 21 tables pour la compétition. Vous disposerez également de marqueurs, de tables d'arbitrage et de chaises.

Du côté infrastructure, le gymnase est un lieu public, c'est pourquoi nous vous demandons de maintenir cet endroit propre. Toute dégradation sera à la charge de la personne concernée.

Durant le tournoi, vous aurez accès à :

2 salles pour la compétition;

Dimension des aires de jeu : 4 x 8 ;

Des gradins;

Deux vestiaires masculins et deux féminins avec douches chaudes.

Article 3 – Tableaux, droits d'inscription, horaires, lots Journée du Samedi 4 octobre 2025

Tableaux	Début	Catégories	Nb. inscrit	Tarifs	Dotations			
			s maxi		1er	2ème	3ème	4ème
A	8h30	500 à 699	48	8€	80 €	40 €	20 €	20 €
В	9h30	500 à 899	48	8 €	80 €	40 €	20 €	20 €
С	10h30	500 à 1099	48	8€	80 €	40 €	20 €	20 €
D	11h30	500 à 1399	48	8 €	80 €	40 €	20 €	20 €
E	12h30	500 à 1699	48	8 €	80 €	40 €	20 €	20 €
F	13H30	500 à 1899	48	8 €	80 €	40 €	20 €	20 €
G	14h30	500 à 2199	48	8 €	100 €	50 €	25 €	25 €

Horaire prévisionnel de fin de chacun des tableaux : horaires des tableaux + 5 heures

Journée du Dimanche 5 octobre 2025

Tableaux	Début	Catégories	Nb. inscrit s maxi	Tarifs	Dotations			
					1er	2ème	3ème	4ème
A	8h30	500 à 799	48	8€	80 €	40 €	20 €	20 €
В	9h30	500 à 999	48	8€	80 €	40 €	20 €	20 €
С	10h30	500 à 1999	48	8 €	80 €	40 €	20 €	20 €
D	11h30	500 à 1299	48	8€	80 €	40 €	20 €	20 €
E	12h30	500 à 1599	48	8 €	80 €	40 €	20 €	20 €
F	15H00	Toutes Séries	48	8 €	120 €	60 €	30 €	30 €

Horaire prévisionnel de fin de chacun des tableaux : horaires des tableaux + 5 heures

Article 4 - Inscription au tournoi

Les inscriptions au tournoi se feront jusqu'au 3 octobre 2025 à 16 h exclusivement via la plateforme HelloAsso :

https://www.helloasso.com/associations/ancenis-saint-gereon-tennis-de-table/evenements/tournoi-regional-du-5-et-6-octobre-de-ancenis-tt

Les droits d'inscription ne seront pas remboursés en cas d'absence non excusée avant l'heure limite d'inscription.

Les points pris en compte sont ceux du début de la phase 1 - saison 2025-2026.

IMPORTANT - Les droits d'inscription sont à régler en ligne au moment de votre inscription.

Chaque participant.e peut s'inscrire dans 2 tableaux maximum par jour.

Interdiction du tournoi pour les poussins.

Article 5 - Règles applicables

Les règles d'arbitrage sont celles des réglementations fédérales en vigueur. La présentation de la licence (phase 1) est obligatoire sous forme numérique (Appli FFTT) ou sous forme papier.

Le Juge-Arbitre de la compétition sera M. Thomas BERTIN. Il sera assisté par M. PRODHOMME Éric, Président de Ancenis TT

L'accès aux aires de jeu est strictement réservé aux joueurs et à l'arbitre. Les joueurs évolueront en tenue sportive réglementaire (short et chemisette/tee-shirt) et chaussures de salle propres.

ATTENTION: les balles plastiques étant blanches, **short et chemisette/tee-shirt blancs sont interdits.**

Article 6 - Pointage - mise en poule et tirage au sort

LE TIRAGE AU SORT SERA EFFECTUÉ 1 HEURE AVANT LE DÉBUT DE CHAQUE TABLEAU

Les joueurs doivent se faire pointer 30 mn avant le début de leur 1er tableau. La vérification de la licence en règle sera effectuée à cette occasion.

Tout.e joueur ou joueuse non pointé.e et n'ayant pas prévenu à temps (coordonnées du contact - cf. article 13) pourra voir sa participation refusée.

La mise en poule sera faite environ 20 à 30 minutes avant chaque tableau et le tirage au sort public pour la mise en tableau, dès la fin des poules correspondantes.

Article 7 - Forfaits

En cas de forfait non excusé ou d'absence non excusée, la commission sportive fédérale appliquera l'article IV.202 des règlements administratifs sur votre première partie non jouée et vous perdrez les points classement que vous auriez dû perdre si vous aviez participé et perdu cette partie. Le forfait d'un joueur peut être prononcé par lui-même auprès des juges arbitres pendant la compétition.

Dans le cas où un joueur ne se présenterait pas à la table de jeu à laquelle il est appelé, le JA pourra prononcer le **forfait du joueur 5 minutes après le 3ème appel de son nom**.

Article 8 - Récompenses

La dotation totale du tournoi est d'une valeur globale de 2 200 € en numéraire. Les 4 premiers de chaque tableau seront récompensés.

Les podiums seront faits à la fin de chaque tableau.

Article 9 - Rencontres

Le déroulement du tournoi pour les tableaux simples se fera en poules de 3 où les 2 premiers seront qualifiés pour le tableau final à élimination directe.

Toutes les parties du tournoi se dérouleront au meilleur des cinq manches. L'arbitrage sera assuré par les joueurs.

Toutes les rencontres se joueront en balles plastiques blanches agréées ITTF fournies par le club organisateur.

Article 10 - Buvette

Une buvette et une restauration seront à disposition des participants tout au long des deux jours.

Article 11 - Responsabilité d'Ancenis-Saint-Géréon tennis de table

L'ATT décline toute responsabilité civile ou pénale en ce qui concerne les accidents corporels, défaillances physiques ainsi que les vols, pertes etc. dont pourraient être victimes les joueurs ou joueuses.

Article 12 - Approbation du règlement

La participation au tournoi implique l'acceptation du présent règlement.

Article 13 – Renseignement

ÉRIC PRODHOMME: 06 36 81 10 70 - eric.prodhomme@ancenistt.fr